

RAPPORT N°24 : CONVENTIONS ACCÈS PISCINE ALF POUR LES CAMPINGS D'AMBERT ET D'ARLANC

M. le Président présente au conseil les projets de conventions avec les communes d'Ambert et d'Arlanc, pour l'accès de leurs résidents à la Piscine d'Ambert.

Plus particulièrement ces conventions présentent les conditions d'accès et les modalités de facturation.

Cf- conventions en annexe

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver les conventions avec les communes d'Ambert et d'Arlanc ;
- d'autoriser M. le Président à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.